



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt cinq

Présents : 25

Le 3 avril

Votants : 27

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 4

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de de Yvan MORRY qui a donné pouvoir à Louis SALIOU, Corinne DUCLOS qui a donné pouvoir à Christine PORTAILLER, Arnaud BILLON qui a donné pouvoir à Nadine ABAZIOU, Nadia DUTERDE (arrivée à 18h40) qui a donné pouvoir à Jean-Luc MICHEL.

Convocation du Conseil
Municipal en date du
28 mars 2025

Secrétaire de séance : Ronan LUNVEN.

N° D_2025-04-03-06

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 27 mars 2025 ;

Conformément à l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il a été établi le compte administratif de l'ordonnateur pour 2024.

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte administratif 2024, en conformité avec le compte de gestion du comptable et à constater les mouvements budgétaires – hors reports de l'exercice 2023 – à :

- **En recettes** 20 847 333,68 €
- **En dépenses** 18 134 962,20 €

Il dégage donc un excédent réalisé de **2 712 371,48 € au titre de l'exercice 2024** soit :

- ✓ 2 346 044,90 € en excédent de fonctionnement,
- ✓ 366 326,58 € en excédent d'investissement.

Ce résultat budgétaire cumulé au déficit d'investissement de l'an dernier qui s'établissait à 2 613 305,77 € et à l'excédent de fonctionnement cumulé de 4 505 036,20 € (affectation en investissement déduite), aboutit à :

Un excédent global de clôture pour 2024 de 4 604 101,91 €, se ventilant ainsi :

- ✓ 2 246 979,19 € de déficit en section d'investissement,
- ✓ 6 851 081,10 € d'excédent en section de fonctionnement.

L'ensemble des documents budgétaires a été tenu à disposition des membres du Conseil municipal.

Une note financière d'information du Conseil municipal annexée à la présente note apporte un éclairage supplémentaire sur l'exécution par chapitre budgétaire des principales dépenses et recettes constatées en 2024.

Le tableau ci-après présente une vue d'ensemble de l'exécution par chapitre budgétaire.

Vue d'ensemble du compte administratif

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	CA 2024	Chapitre	Libellé	CA 2024
011	Charges à caractère général	2 765 175,79	013	Atténuation de charges	175 451,52
012	Charges de personnel, fairs assimilés	6 188 322,20	70	Produits des services	870 764,88
014	Atténuations de produits	5 477,73	73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 330 872,68
			731	Fiscalité locale	7 459 342,74
			74	Dotations et participations	3 436 314,56
65	Autres charges de gestion courante	2 963 909,77	75	Autres produits de gestion courante	915 085,87
66	Charges financières	161 162,48	76	Produits financiers	113,55
67	Charges exceptionnelles	221,55	77	Produits exceptionnels	114 037,03
68	Dotations provisions semi-budgétaires	7 346,00	78	Reprises provisions semi-budgétaires	5 000,00
042	Opérations d'ordre transferts entre sections	964 957,70	042	Opérations d'ordre transferts entre sections	95 635,29
	Total dépenses de fonctionnement	13 056 573,22		Total recettes de fonctionnement	15 402 618,12
Chapitre	Libellé	CA 2024	Chapitre	Libellé	CA 2024
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	56 802,42	13	Subventions d'investissement	558 523,97
204	Subventions d'équipements versées	78 767,53			
21	Immobilisations corporelles	821 636,99			
	Total des opérations d'équipement	2 646 650,07			
10	Dotations, fonds divers et réserves	16 967,56	10	dotations, fonds divers et réserves	3 601 637,77
16	Emprunts et dettes assimilés	1 045 813,00			
27	Autres immobilisations financières	1 500,00	27	Autres immobilisations financières	4 980,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	45...	Total des opérations pour compte de tiers	0,00
040	Opérations d'ordre transferts entre sections	95 635,29	040	Opérations d'ordre transferts entre sections	964 957,70
041	Opérations patrimoniales	314 616,12	041	Opérations patrimoniales	314 616,12
	Total dépenses d'investissement	5 078 388,98		Total recettes d'investissement	5 444 715,56

Information relative à l'endettement de la Ville et flux constatés en 2024 :

Par délibération, le Conseil municipal a donné délégation au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales en matière de recours à l'emprunt et aux opérations financières utiles à la gestion active de la dette.

Il est convenu que le Conseil municipal se voit présenter un bilan détaillé présentant la politique d'endettement de la collectivité chaque année, au moment du vote du compte administratif. La note présente donc les principales caractéristiques de la dette et précise la politique d'endettement de la Commune au 31 décembre 2024 :

- Encours total de la dette au 31 décembre 2023 : 5 616 924,44 €
- Encours total de la dette au 31 décembre 2024 : 4 571 111,44 €
- Encours de dette par habitant (*population DGF*) au 31 décembre 2024 : 480 €
- Durée résiduelle moyenne : 2 ans et 7 mois
- Ratio de désendettement au 31/12/2024 : 1,40 ans (*encours de dette/capacité d'autofinancement*)
- Taux moyen : 3.24 %
- Nombre de contrat vivants au 31/12/2024 : 10
- Répartition de l'encours au 31 décembre 2024 par taux puis par prêteur :

Type de risque	CRD (€)	% d'exposition	taux moyen
Fixe	4 092 842,53	89,54%	3,14%
Variable			
Barrière	478 268,91	10,46%	4,08%
ENSEMBLE DES RISQUES	4 571 111,44	100,00%	3,24%

Prêteur	CRD (€)	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 465 469	32,06%
CREDIT AGRICOLE	904 905	19,80%
SFIL CAFFIL	775 738	16,97%
ARKEA	625 000	13,67%
CREDIT MUTUEL	525 000	11,49%
CAISSE D'EPARGNE	275 000	6,02%
ENSEMBLE DES PRETEURS	4 571 111	100,00%

➤ Charge financière de l'emprunt en 2024 :

- Annuité : 1 222 656.96 €
- Amortissements : 1 045 813.00 €
- Intérêts : 176 843.96 €

➤ Gestion active de la dette – exercice 2024

En 2024, aucun emprunt n'a été souscrit par la collectivité. Il n'a pas non plus été souscrit de ligne de trésorerie ni d'instrument de couverture.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de la dette lors du vote du compte administratif.

Information relative aux acquisitions et cessions foncières de la Ville en 2024 :

L'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune* ».

Ce bilan, pour l'année 2024, s'établit ainsi :

- Acquisitions :

Vendeurs	n° de mandat	Parcelles	Libellé	Montant
M. MARAIS et Mme RIOU	769/770	BD n° 496	Achat d'un terrain stabilisé 21 rue du Manoir - Landivisiau	16 444,80
SCI MARI CHOUCIC	72/767/768/1192	BD n° 497	Achat d'une cour avec un bâtiment rue d'Arvor - Landivisiau	75 636,50
SCI MOINET	979/980	BV n° 18	Achat d'un local à usage de garage automobile 39 rue Général de Gaulle - Landivisiau	225 352,90
TOTAL				317 434,20

- Cessions :

Débitéur	n° de titre	Parcelles	Libellé	Montant
Mme Marie France CALVEZ Mme Béatrice CALVEZ	5 617	BD n° 487	Cession d'une parcelle de terrain rue Ernest Renan - Landivisiau	4 500,00
SCI GUILLEB	5 620	ZC n° 568	Cession d'une parcelle de terrain à bâtir rue Alfred Nobel - Landivisiau	69 722,40
M. GODEC Mme JAOSOA MBOTITOMBO	6 261	BD n° 19	Cession d'une parcelle de terrain 10 Square Anatole Le Braz - Landivisiau	95,25
TOTAL				74 317,65

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce bilan lors du vote du compte administratif.

Information relative aux autorisations de programme et crédits de paiement :

Conformément au règlement budgétaire et financier de la Commune, il est fait le bilan de la consommation des autorisations de programme et crédits de paiement (*pour rappel les ACP font l'objet d'une annexe à la maquette du compte administratif*).

BILAN DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT							
n° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	
237 - BIBLIOTHEQUE XAVIER GRALL	3 500 000		3 500 000	111 430,56	2 000 000	1 040 640,67	2 347 928,77
245 - COMPLEXE SPORTIF DE TIEZ NEVEZ	1 900 000		1 900 000	25 981,20	1 400 000	141 004,64	1 733 014,16

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par échéancier corrigé des révisions.

Information relative aux actions de formation des Conseillers municipaux en 2024 :

L'article L.2123-12 du Code général des collectivités territoriales dispose que « un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la Commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil municipal ».

Le montant du crédit budgétaire inscrit en 2024 au compte 65315 pour la formation des élus communaux s'élevait à 1 800 €. A noter qu'il a été consommé à hauteur de 1 281,84 €, la cotisation DIF des élus étant mandaté également sur ce compte.

L'autorité n'a fait aucune réponse négative au financement d'une demande de formation sollicitée par un membre du Conseil municipal. **Aucune dépense de formation des élus locaux n'a été constatée sur 2024.**

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce bilan lors du vote du compte administratif.

Information relative à l'annexe verte

Le budget vert constitue une classification des dépenses selon leur impact environnemental.

Il met en lumière l'impact environnemental des dépenses selon 4 catégories : favorable, défavorable, neutre ou indéfini.

Son objectif : mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.

La cotation est réalisée selon la méthodologie définie au plan national par l'Institut de l'économie pour le Climat (I4CE).

6 axes sont concernés pour les dépenses d'investissement :

Atténuation du changement climatique : dès 2024

Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels : en 2027

Gestion des ressources en eau : en 2027

Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques : en 2027

Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols : en 2027

Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles : en 2025

400 mandats ont été cotés sur un budget d'investissement de près de 3 millions d'euros.

54,71 % des investissements mandatés en 2024 ont été classés dans la catégorie « favorable » et 13% dans la catégorie « neutre », sans impact climatique.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 20 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous », 7 voix contre des groupes « Un esprit d'ouverture pour Landivisiau » et « Ensemble pour Landivisiau » (le Maire ne prenant pas part au vote) :

- Approuve le compte administratif 2024 du budget principal de la Commune ;
- Prend acte des annexes communiquées en complément du compte administratif : bilan foncier, état de la dette, bilan ACP et bilan des actions de formation des élus communaux et de l'annexe verte ;
- Autorise le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Landivisiau, 3 avril 2025

Le Maire,

Laurence CLAISSÉ



V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTES :

Pour : 20

Contre : 7

Abstentions : 0

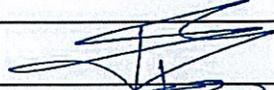
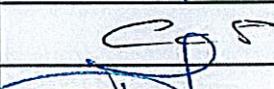
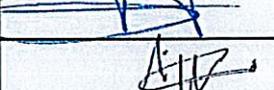
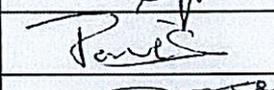
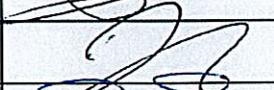
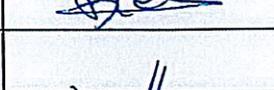
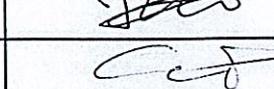
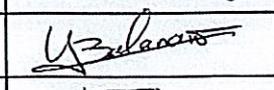
Date de convocation : 28/03/25 .

Présenté par *de laie*
A Landivisiau, le 3 avril 2025

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

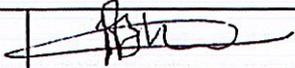
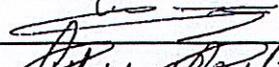
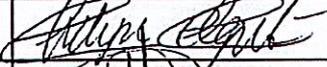
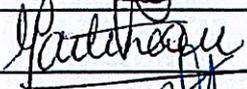
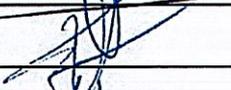
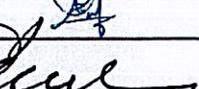
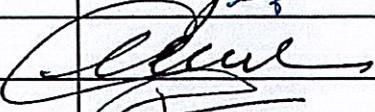
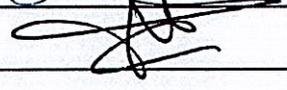
A Landivisiau, le 3 avril 2025 -

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

01 CLAISSE Laurence	
02 SALIOU Louis	
03 ABAZIOU Nadine	
04 MORRY Yvan	
05 PORTAILLER Christine	
06 MICHEL Jean-Luc	
07 APPRIOU Isabelle	
08 PERVES Daniel	
09 TORRES Sonia	
10 JEZEQUEL Sébastien	
11 KERVELLA Julie	
12 LUNVEN Ronan	
13 BLEAS Karine	
14 BOURGET Frédéric	
15 LE ROUX Delphine	
16 RIVIERE Philippe	
17 DUCLOS Corinne	
18 BALANANT Yvon	
19 BECKING Hélène	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

20 BILLON Arnaud	
21 DUTERDE Nadia	
22 DELAPORTE Philippe	
23 PHELIPPOT Samuel	
24 Martineau Gaëlle	
25 ABIVEN Claude	
26 AUFFRET Eliane	
27 MEUDEC Gilbert	
28 ROPERT Benjamin	
29 DESBANS Florian	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

